

JE PRÊTE À MES VOISINS... ET VOUS ?

POURQUOI ?

N'avez-vous jamais eu besoin d'une perceuse pour faire deux petits trous ? Que faire ? Acheter, louer ou... oser emprunter à son voisin ?

Nous avons tous chez nous des objets que nous utilisons très peu de fois dans l'année. Saviez-vous qu'une perceuse est utilisée en moyenne 12 minutes au cours de sa vie, dans un foyer ? Nos placards regorgent d'autres biens aussi : l'appareil à fondue, la tente, les raquettes de neige...

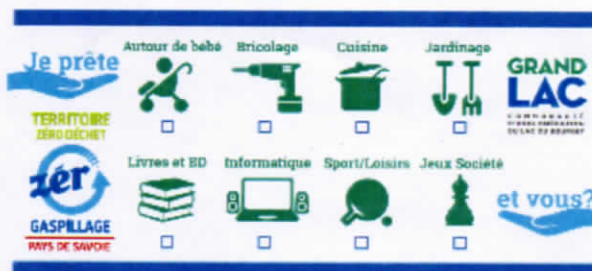
Ces objets sont utiles, mais impossible de tout avoir chez soi pour des raisons de coût et d'espace. Alors pourquoi ne pas partager entre voisins ?

Le prêt entre voisins a trois avantages clés :

- 👥 Social : tisser de l'entraide entre voisins
- 💰 Economique : acheter moins mais utile et de meilleur qualité
- 🌍 Environnemental : préserver nos ressources et générer moins de déchets

COMMENT PARTAGER ?

L'étiquette « Je prête »



Chambéry métropole, la Communauté d'agglomération d'Annecy (C2A), Grand Lac - Communauté d'agglomération du Lac du Bourget (CALB) et le Syndicat mixte Interdépartemental de Traitement des Ordures de l'Albanais (SITOA) vous proposent d'apposer une étiquette sur votre boîte-aux-lettres sur laquelle vous pouvez cocher avec un crayon à papier quelles familles d'objets vous êtes prêts à partager pour inviter vos voisins à « oser » frapper à votre porte.

Important : Le prêt et l'emprunt d'un objet relèvent strictement de la responsabilité des personnes concernées par ce prêt et cet emprunt.

Contact : sanvar@critt-savoie.fr

Pour aller plus loin : <http://tiny.cc/jeprete>